

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARKOLIA ENERGIES

Le Caylar, le 17 juillet 2019

Laurent Bonhomme, président d'Arkolia Energies, et l'équipe projet SOLARZAC organisent un point presse à l'occasion du dernier atelier thématique du projet SOLARZAC dédié à l'emploi, au financement et au modèle participatif le mercredi 17 juillet à la salle polyvalente du Caylar de 09h30 à 14h00.

Différents experts spécialisés en droit de l'environnement, des énergies renouvelables et en urbanisme, des structures de financement de projets EnR et de financement participatif interviendront à cette occasion.

« Cet atelier thématique dédié à l'emploi, au financement du projet et au modèle participatif doit permettre d'éclairer le public, les élus et les habitants, sur les réelles opportunités en matière d'emplois, de retombées fiscales et de gestion collective du foncier qu'offre notre projet aux collectivités et aux habitants, explique Audrey VIALA, chef de projet SOLARZAC. Nous avons souhaité l'intervention d'experts, tels qu'ENERFIP, ENERCOOP, la BPI ou encore un avocat spécialisé en droit de l'environnement et de l'urbanisme afin de répondre précisément, dans le cadre de la concertation, aux demandes des élus et des habitants ayant manifesté leur intérêt d'un tel projet. »

Des propositions ont été présentées dans trois domaines :

1 - LA POSSIBILITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS INTÉRESSÉES D'ACQUÉRIR COLLECTIVEMENT LE DOMAINE DE CALMELS, DE BÉNÉFICIER DE RETOMBÉES FISCALES DU PROJET ET D'AVOIR D'UN RÉEL POUVOIR DE DÉCISION

Les propositions d'Arkolia Energies concerneront notamment :

- **Les possibilités pour les Collectivités de devenir propriétaire du domaine de Calmels** par la création d'une société publique ou d'une société partagée publique-privée.
- **Les dispositions envisageables pour que les retombées fiscales soient orientées vers les collectivités les plus concernées** selon un dispositif innovant au choix des acteurs

Plusieurs élus des communes du Lodévois et Larzac présents lors de cet atelier thématique ont déjà manifesté leur intérêt pour le rachat du domaine de Calmels.

*« Associer les communes intéressées du plateau du Larzac à ce projet, c'est leur permettre, en tant qu'actionnaires, de **définir les opportunités associées à la création du parc énergétique (agricoles, naturelles, touristiques ou de loisirs) mais aussi de choisir ce qu'il deviendra après sa période d'exploitation**, précise Laurent BONHOMME, président d'Arkolia Energies. Il s'agit aussi d'être innovant en matière de gestion financière du projet par les collectivités pour **faire en sorte que les recettes fiscales aillent aux plus concernées**. Nous sommes à l'écoute des attentes des élus et nous nous engageons à les accompagner dans leurs démarches pour trouver la meilleure solution. »*

La création d'une société publique permettrait aux collectivités intéressées d'acquérir le domaine de Calmels, soit plus de 1000 hectares dans le Sud du Larzac. L'acquisition du terrain

serait financée par le loyer versé par l'exploitant du parc énergétique et permettrait ainsi de préserver le domaine de possibles détournements d'usage ultérieurs. Au terme du bail avec l'exploitant, les collectivités ayant la gouvernance prendrait la décision de démanteler ou non le parc photovoltaïque, le crédit étant remboursé entre temps.

Les taxes fiscales réglementaires payées par Arkolia Energies pour l'exploitation de ce parc énergétique pourraient être orientées afin d'être redistribuées aux collectivités intéressées ayant la gouvernance d'une structure créée à cet effet. Les modalités de cette proposition innovante reste à définir avec les collectivités qui le souhaitent.

2 - LA POSSIBILITÉ POUR LES HABITANTS D'INVESTIR DANS LE PROJET ET DE VOIR RÉMUNÉRER LEUR ÉPARGNE

Les habitants du Plateau du Larzac pourront investir dans le projet via une plateforme de financement participatif dont les modalités ont été présentées par ENERFIP aux participants à l'atelier. Il s'agit concrètement de :

- **Mettre l'énergie verte produite à disposition des habitants** en choisissant un fournisseur français d'électricité d'origine renouvelable.
- **Permettre aux habitants de participer au financement du projet** via une plateforme de financement participatif.

3 - LA RÉPONSE AUX INQUIÉTUDES EXPRIMÉES PENDANT LA CONCERTATION PRÉALABLE

Les réunions et les ateliers qui se sont succédés depuis le 2 mai ont permis un large débat et un certain nombre d'arguments ont été apportés par Arkolia Energies sur les points suivants :

1. La surface totale des panneaux photovoltaïques ne viendra pas en déduction des surfaces à urbaniser à l'avenir dans les communes. De manière générale, les parcs photovoltaïques au sol ne viennent pas consommer l'espace inscrit comme « à urbaniser » dans les documents d'urbanisme (PLU ou PLUi) car un parc photovoltaïque est classé par le Code de l'urbanisme en zone « naturelle à vocation photovoltaïque », dit « N-pv ». Cela n'empiète aucunement sur le quota d'urbanisation des communes.

2. Le projet n'accapare pas de terres agricoles. Il vise au contraire à recréer une activité agricole durable sur des sols aujourd'hui impropres à l'élevage. Les terres de Calmels n'accueillent plus d'activité agricole depuis 1982. Elles n'ont jamais bénéficié des primes européennes dites PAC. Le terrain n'est pas classé agricole d'un point de vu du Code de l'urbanisme. Les 1000 ongulés (cerfs, biches, chevreuil, sangliers, mouflons) qui servent aujourd'hui à la chasse commerciale privée sont alimentés par du fourrage produit à l'extérieur. La présence permanente de ce gibier a dégradé les sols au point d'hypothéquer tout élevage ovin sans préparation préalable des sols.

Plus de la moitié de nos parcs énergétiques en fonctionnement accueillent des troupeaux de brebis qui trouvent sous les panneaux un abri, été comme hiver. Réimplanter un élevage de 200 à 400 ovins viande sur ce site nécessiterait au préalable une intervention importante sur plusieurs centaines d'hectares de terre (comprenant la préparation des sols et l'ensemencement d'une variété fourragère adaptée au milieu). Nous sommes prêts à investir 1 million d'euros pour cela et testons, dès à présent sur 5ha, 5 types d'herbe différents pour choisir la meilleure.

3. Le projet n'est pas la porte ouverte à la multiplication de projets photovoltaïques sur les terres agricoles du Larzac. Très rares sont les terrains proches d'un raccordement électrique ou gazier de taille adéquat pour un grand parc. Encore plus rares sont les terrains sans classement agricole ni prime PAC. Unique est la topographie de Calmels garantissant une quasi invisibilité des

panneaux depuis l'extérieur du domaine. Ces raisons combinées rendent impossible la duplication d'un projet comme Solarzac.

4. Le projet ne prélèvera pas 80 000m³ d'eau à un territoire qui en manque. Le projet est autonome en eau et cela sera prouvé et certifié par des essais. La moitié des besoins provient des technologies elles-mêmes, l'autre moitié vient des bassins artificiels de recueil d'eau de pluie qui existent sur le site pour abreuver le gibier. Nous nous engageons à ne procéder à aucun forage et à aucune demande de raccordement au réseau d'eau.

5. Le projet ne nuira pas à la biodiversité du Larzac. Le domaine de Calmels est un terrain privé et clôturé, dédié à la chasse commerciale depuis plusieurs dizaines d'années. Les caractéristiques de ce terrain lui sont propres et diffèrent fortement de celles des terres du Larzac. Après plusieurs années de piétinement par les 1000 ongulés (cerfs, biches, chevreuil, sangliers, mouflons) élevés spécialement pour l'activité de chasse, les sols sont aujourd'hui très dégradés et la biodiversité observée n'est nullement représentative de la richesse naturelle présente ailleurs dans le Larzac. Aucune présence d'orchidée n'a été recensée par le bureau d'études SINERGIA sur le site ni à proximité. Les études ont par ailleurs montré que le site n'était pas un lieu pour la nidification de l'Aigle royal.

6. Le projet permettra de rouvrir le domaine au public et à des multiples usages. La zone dédiée aux panneaux photovoltaïques et à l'élevage ovin couvrirait de 200ha à 400ha selon le scénario retenu. 40 km de grillages seront enlevés et on pourra circuler librement dans le domaine pour randonner, chasser et observer la vraie faune sauvage du Larzac.

7. Le projet permettra le retour à la propriété collective par le rachat du domaine par les collectivités voisines motivées à travailler ensemble. De nombreux outils de financement existent. Financé par le loyer de l'exploitant photovoltaïque, un établissement public, où adhèreraient les collectivités intéressées, peut acheter le domaine de Calmels en le protégeant ainsi de possibles détournements d'usage et en garantissant une pleine propriété collective. Au terme du bail avec l'exploitant, cet établissement prendra la décision de démanteler ou non le parc photovoltaïque, le crédit étant remboursé entre temps.

La concertation préalable du projet SOLARZAC a démarré le 02 mai et s'achèvera le mardi 23 juillet par une réunion publique à la salle polyvalente Jules Bral à 18h sur la commune de Le Bosc.

Retrouvez toutes les informations du projet Solarzac sur
www.solarzac.fr

A propos d'Arkolia Energies

Arkolia Energies est un opérateur multi-énergies de la transition énergétique, actif sur les domaines du photovoltaïque, de l'éolien et du biogaz, avec une puissance installée de 160 MWc en 2019, répartie sur 400 sites. Créée en 2009 par ses dirigeants actuels, la PME Héraultaise développe deux activités principales : la construction d'unités de production d'énergies renouvelables, qu'elle exploite pour son propre compte ou pour le compte de tiers en assurant la maintenance par des équipes dédiées, et la vente d'électricité issue de ses propres sites de production. Elle a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 56 M€ (dont 42 M€ pour la construction et 13 M€ pour la vente d'électricité) et prévoit un CA consolidé 2019 de 90 M€ (72 M€ en construction et 18 M€ en production). Son portefeuille de projets représente une puissance totale de plus de 800 MWc. Sa stratégie offensive d'innovation l'amène à se positionner sur les marchés émergents de l'autoconsommation, de l'éolien flottant et de la biométhanation.